

L'ATHLETE

Nom.....

Prénom Fille Garçon

Date de naissance Nationalité.....

Adresse postale.....

Code postal Ville

N° de portable..... N° de fixe

Email: (obligatoire pour recevoir la licence, infos et convocations)

Profession :

Si Licencié(e) FFA dans un autre club précisez club et n° de licence :

AUTORISATION

Je soussigné(e).....autorise :

- les entraîneurs ou dirigeants à prendre toutes les initiatives nécessaires lors des entraînements ou en compétitions en cas de problème médical (hospitalisation, appel médecin)
- les entraîneurs ou dirigeants à me prendre en photo pour diffusion sur le site du club, des affiches, ou expos,...
- donne mon accord pour la réalisation de tests sanguins de contrôle anti dopage

Droits et devoirs de l'athlète

Seules les personnes **licenciées** peuvent utiliser les installations ; les accompagnateurs (parents, frères, sœurs, amis...) n'ont pas le droit de monter sur les tapis ou faire de la musculation, ni participer à vos entraînements régulièrement (sauf aux 2 premières séances pour essai.) Les accompagnateurs sont donc priés, s'ils assistent à l'entraînement, de monter sur la mezzanine.

Le club et le Président déclinent toute responsabilité en cas de problème.

La halle, tout comme le stade doivent rester en état de propreté correct. Pour chaque entraînement, prévoir des chaussures « intérieur » et chaussures « extérieur ». Chaque athlète devra jeter ses détritres et bouteilles dans les poubelles avant de partir.

Pour éviter les pertes et les vols, marquer toutes vos tenues et équipements.

Utilisation du matériel : tout matériel utilisé doit être respecté et rangé après la séance. La salle de musculation doit être rangée après chaque utilisation et les charges retirées des appareils...Tout matériel endommagé doit être signalé au secrétariat dans les plus brefs délais afin de le remplacer. Les tapis de perche et de hauteur sont exclusivement réservés pour les sauts...interdiction de les utiliser pour la PPG, ...ou pour s'y allonger ! Tout athlète surpris à détériorer volontairement ou à ne pas ranger le matériel, pourra être sanctionné par le Comité Directeur.

Notre club est aussi un club organisateur d'évènements d'ampleur départementale, régionale ou nationale, si vous n'y participez pas en tant qu'athlète un « petit coup de main » à la mise en place de la compétition ou à la buvette, ou même en tant que spectateur serait bienvenu !! Lors de compétitions sur nos structures (halle ou stade) les entrainements ne sont pas autorisés. Merci également de privilégier la participation aux compétitions organisées sur nos installations.

A partir de la rentrée 2019, les formations (OFA) de juges, entraîneurs, dirigeants se feront dans un premier temps via le site de la FFA, tout y est expliqué, il vous faut pour vous inscrire votre n° de licence et votre mot de passe (envoyés par la FFA) ; voici le lien FFA : <https://www.athle.fr/asp.net/main.clubs/orientation.aspx>

Date et signature



auc.athletisme@wanadoo.fr

<https://amiensuc-athletisme.jimdo.com/>



Page Amiens UC Athlétisme



Amiens UC [athletisme](#)





Renouvellement ou prise de licence Espoirs- à Masters

Cette saison 2019-2020, petit changement, la catégorie Masters est désormais officielle dès 35 ans.

Pièces à fournir :

Fiche d'inscription remplie lisiblement.

📧 Adresse mail fiable : obligatoire car la licence et les infos du club sont envoyées par mail

Pièce d'identité: carte d'identité, passeport ou livret de famille obligatoire si pas déjà fournie.

Certificat médical

Pour un **renouvellement vous pouvez**

- soit utiliser le **certificat médical de la saison précédente** en répondant au questionnaire médical envoyé par la FFA courant juin ou sur votre espace adhérent sur le site de la FFA ou en format papier (à demander au secrétariat) sur lequel vous indiquez votre nom et celui de votre enfant, et que vous signez à condition d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire médical. *Le certificat ne peut servir que 3 fois.*
- soit fournir un **nouveau certificat** daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier. Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

Pour un **nouveau licencié** fournir un **nouveau certificat** daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier. Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

Cotisation

La cotisation annuelle est de **180€ pour l'année** le chèque est à l'ordre de **l'AUC Athlétisme**. Possibilité de payer en 2 ou 3 chèques, à déposer lors de l'inscription. Le paiement en espèces se fait en une seule fois.

Aides à la prise de licence :

- Remise de **30€** (ATTENTION Valable du 1^{er} septembre au 31 décembre uniquement) pour les enfants de **6 à 18 ans** bénéficiaires de *l'Allocation Rentrée Scolaire* et habitant **Amiens Métropole seulement**. Dossier à constituer avec les pièces justificatives suivantes :
 - Carte d'identité ou livret de famille de l'enfant concerné
 - Justificatif de domicile (facture électricité par exemple)
 - Attestation de la CAF **du mois d'Août** attestant l'allocation de rentrée scolaire pour l'enfant concerné
 - Chèque de caution de 30€ si le dossier n'est pas recevable
- Une **réduction de 10 €** par adhérent sera accordée à **partir de la deuxième personne** d'une même famille (même domicile). Le premier licencié de la famille paie le plein tarif.
- Les **athlètes éligibles peuvent utiliser le chéquier (30 €) du Pass Sport et Culture** du Conseil départemental de la Somme ; s'adresser au Conseil de la Somme pour toute info.
- Le club accepte les **coupons-sport ANCV** disponibles auprès de certains Comités d'Entreprise.

Caution

Comme toute association, l'AUC fonctionne essentiellement grâce aux subventions octroyées par les diverses instances (Mairie, Etat, Conseil Régional, Conseil Général...), et quelques sponsors. Ces aides financières dépendent de nos résultats et de notre participation aux compétitions. **Une caution de 30€ est demandée à l'inscription pour la participation aux compétitions.** **L'athlète est tenu à participer à au moins 3 compétitions dans la saison pour que la caution ne soit pas encaissée.**

👍 **OFFRE PRIVILEGE** : 2 nouveaux partenaires accueillent les licenciés (ou leur famille) avec des offres privilèges:

La **Société Générale** offre 50€ pour toute ouverture de compte dans une de ses agences amiénoises.

NKT Courtage et Conseil offre une réduction ou un cadeau pour toute ouverture de dossier ou tout parrainage.

Infos sur le site et flyers personnalisés au nom du club à retirer au secrétariat.